

DOMEVRE SUR DURBION

Plan Local d'Urbanisme

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Pièce n°2 - Document arrêté par délibération du Conseil Municipal le :

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) est un document intégré dans les Plans Locaux d'Urbanisme conformément à la loi Solidarité et Renouvellements Urbains (S.R.U.) du 13 décembre 2000 et suivant les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 et de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Afin de protéger son environnement naturel de qualité et afin de maîtriser son développement urbain, la commune de DOMEVRE-sur-Durbion doit déterminer et formaliser ses objectifs en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la formalisation des intentions de la municipalité pour les années à venir. Il définit ses priorités de protection et de développement à court et moyen terme.

La commune de DOMEVRE-sur-Durbion souhaite mener des actions dans les domaines suivants :

- Urbanisme
- Déplacements et circulation
- Développement économique
- Equipements et Services
- Environnement
- Tourisme, sports et loisirs

La municipalité de DOMEVRE-sur-Durbion a défini plusieurs objectifs qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement communal.

Ces objectifs s'articulent autour de six grands principes :

1- STRUCTURER LE BOURG ET RENFORCER SON IDENTITE

2- PROGRAMMER ET MAITRISER L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE

3- COMPLETER LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET AMELIORER LES DEPLACEMENTS

4- MAINTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES

5- PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

6- VALORISER L'OFFRE DE LOISIRS

Ces choix constituent les options fondamentales des élus pour le devenir de leur commune.

Ces orientations générales du P.A.D.D. font également l'objet d'une représentation schématique se déclinant à travers deux échelles : **un projet de territoire et un projet de bourg.**

1- STRUCTURER LE BOURG ET RENFORCER SON IDENTITE

- Conserver au bourg une identité rurale en préservant le patrimoine bâti remarquable et traditionnel du village lorrain et de renforcer la structure bâtie du village.
- Etoffer la centralité du bourg autour du bâtiment accueillant mairie, école, salle polyvalente et la place de la Fête.
- Mettre en valeur la porte du Château et protéger le secteur historique à l'Est de la rue du Haut Puits.
- Densifier les parties agglomérées existantes et éviter l'étirement urbain.
- Dans le cadre de la qualité de vie, proposer des liaisons piétonnes entre le village, les zones d'extension récentes et celles à venir, dans la mesure du possible.
- Assurer le maintien du cadre de vie en veillant à la bonne intégration des nouvelles constructions, en sauvegardant la qualité du domaine bâti et en protégeant les espaces naturels.
- Mettre en valeur le patrimoine local rural, notamment les portes monumentales.
- Optimiser les réseaux existants.

2- PROGRAMMER ET MAITRISER L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE

- Objectif démographique : 304 habitants, soit une croissance de 28 habitants (hausse d'environ 10% de la population).
- Demander une densité minimale de 10 logements à l'hectare dans les zones d'extension par l'intermédiaire des orientations d'aménagement et de programmation.
- Prendre en compte les besoins des populations tout en maîtrisant et en contrôlant l'extension de l'urbanisation.
- Proposer des compositions urbaines avec des habitats diversifiés aux formes urbaines variées, adaptées aux différentes catégories de foyers (petits logements pour jeunes couples, résidences pour séniors, ...).
- Dans le cadre des objectifs du SCOT, il s'agira de créer 10% de logements sociaux conventionnés.
- Favoriser une mixité sociale et générationnelle.
- Maîtriser le développement de l'urbanisation en dégagant des zones d'extension à vocation principale d'habitat dans les sites les plus appropriés du point de vue de l'impact dans le paysage, de l'accroche au tissu urbain existant et de l'accès aux réseaux.

3- COMPLETER LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET AMELIORER LES DEPLACEMENTS

- Prévoir des aires de retournement à l'extrémité des rues et/ou voies en impasse, afin d'assurer la commodité de la circulation, l'accès et l'approche des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que le passage de camions bennes pour ordures ménagères.
- Limiter les déplacements automobiles en favorisant les liaisons douces à l'usage des piétons et des cyclistes.
- Prendre en compte le développement des communications numériques.

4- MAINTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES

- Pérenniser l'activité agricole présente sur le territoire communal.
- Maintenir les activités économiques en développant le tissu artisanal, industriel, voire commercial.
- Permettre le développement des trois scieries existantes sur le ban communal ainsi que de l'épicerie.

5- PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

- Préserver les continuités écologiques présentes sur la commune (forêts, cours d'eau, vergers, ...) et les rives du Durbion.
- Respecter la dimension paysagère des haies et de vergers existants sur l'ensemble du ban communal.
- Conserver cet aspect de la commune, intégrer la qualité paysagère du bourg due à ces espaces de verdure, protéger et valoriser tous les sites naturels.
- Identifier et protéger les arbres remarquables existants au sein du bourg.
- Maintenir et mettre en valeur les sentiers existants.
- Prendre en compte les périmètres inondables et les zones humides se développant aux abords du Durbion et du ruisseau d'Onzaines.
- Prendre en compte l'importance des bassins versants générant des phénomènes d'eaux de ruissellement.

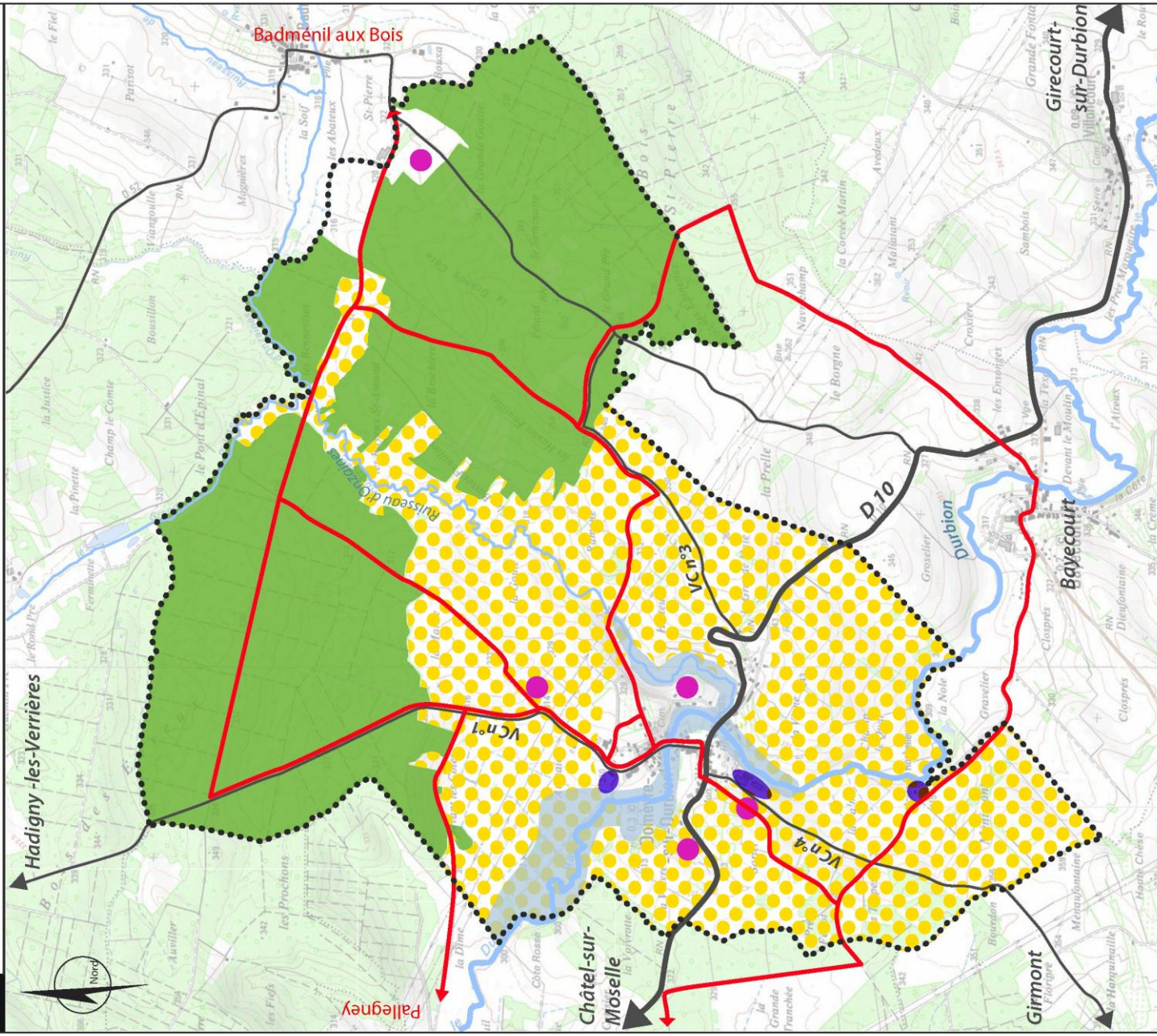
6- VALORISER L'OFFRE DE LOISIRS

- Transformer le court de tennis en terrain multisports, en accès libre, sur la place de la Fête.




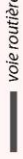
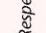
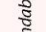


CARTE DE SYNTHÈSE

P.A.D.D. - LE PROJET DE TERRITOIRE

Commune de Domèvre-sur-Durbion



Légende

	voie routière		Respecter les zones inondables		Permettre le développement des sites agricoles
	cours d'eau		Protéger les espaces boisés		Permettre le développement des activités existantes
			Maintenir l'activité agricole		Mettre en valeur les circuits pédestres

TOPOS

URBANISME

www.toposweb.com
mail@toposweb.com

une société



GRUPE TOPOS INGENIERE